

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 26 février 2016

Délibération n° 06-2016

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le résultat bénéficiaire 2015 du Centre de Formation des Apprentis de l'Université de Bretagne-Sud, qui s'élève à un montant de **3 592,34 euros**, soit la différence entre les recettes de fonctionnement, d'un montant de 2 341 037,38 euros, et les dépenses de fonctionnement, d'un montant de 2 337 445,04 euros.

Membres en exercice : 25 membres

<u>Votes</u> : 16	Pour :	16
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait : dossier de présentation

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 02 mars 2016

Document mis en ligne le : 02 mars 2016